



Maisons-Alfort, le 5 mars 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
INOX, identique à KARATHANE 3D**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 19 septembre 2007 d'un dossier, déposé par DOW AGROSCIENCES S.A.S, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation INOX.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence KARATHANE 3D ;

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché, n° 2080129 de la préparation KARATHANE est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2018 ;

Considérant l'avis favorable de l'Afssa n° 2007-1944-S du 9 janvier 2009 sur la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation KARATHANE 3D ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour INOX est bien strictement identique à celle déclarée pour KARATHANE 3D ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation INOX, présentée par DOW AGROSCIENCES S.A.S, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit KARATHANE 3D.

Pascale BRIAND